

**Conférence de presse annuelle 2007****Fiche thématique n°05****La banque des projets européens**

Luxembourg, le 8 février 2007

Promouvoir la politique environnementale de l'UE**Soutien à un grand objectif de l'UE**

Guidée par les quatre priorités énoncées dans le sixième Programme d'action pour l'environnement « Environnement 2010 : notre avenir, notre choix » et par la nouvelle stratégie définie par la Commission en matière d'environnement urbain, l'activité de prêt de la BEI en faveur de l'environnement privilégie cinq thèmes : la prévention des changements climatiques, la protection de la nature et de la vie sauvage, le traitement des problèmes liés à l'environnement et à la santé, la préservation des ressources naturelles et la gestion des déchets et, enfin, l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain.

L'engagement pris par l'UE, au titre du Protocole de Kyoto, de réduire, sur la période 2008-2012, les émissions de gaz à effet de serre de 8 % par rapport aux niveaux de 1990, est resté en 2006 la priorité première de la BEI en matière d'environnement.

À mesure que s'élaboreront de nouvelles stratégies thématiques découlant de l'actualisation de la politique de l'UE en matière d'environnement, la BEI appuiera, dans toute la mesure du possible, leur mise en œuvre dans le cadre de son activité de prêt en faveur de l'environnement.

Contexte de l'action de la Banque

La définition de la responsabilité environnementale de la BEI se réfère à trois grands objectifs. Le premier et le plus important d'entre eux est de faire en sorte que les projets que la Banque finance respectent les principes et les normes de l'UE tels qu'ils sont énoncés dans la déclaration sur les Principes européens pour l'environnement (PEE) (voir www.bei.org/epe).

Le deuxième grand objectif consiste à soutenir des projets qui contribuent à la protection ou à l'amélioration de l'environnement naturel et bâti et participent à la promotion du bien-être social dans l'intérêt du développement durable. Aux fins des activités de la BEI, le terme « environnement » revêt une acception relativement large qui recouvre l'environnement naturel et les conditions de vie et de travail, ainsi qu'un certain nombre d'aspects sociaux. Pour autant qu'ils soient viables sur les plans économique, technique et financier, la BEI soutient des investissements en faveur de l'environnement portant sur un ou plusieurs des cinq domaines d'activité mentionnés ci-dessus.

Le troisième objectif que la Banque s'est fixé consiste à adopter une attitude responsable à l'égard de sa propre « empreinte environnementale ». La BEI s'emploie en permanence à rehausser les performances environnementales des bâtiments et des bureaux qu'elle occupe. Les principaux champs d'action à cet égard sont l'amélioration de l'efficacité énergétique, la collecte et le recyclage de déchets et l'introduction progressive de la prise en compte du critère de protection de l'environnement lors de la passation des marchés, dans le cadre d'un système intégré de gestion environnementale.

Tendances, points forts et faits nouveaux

Un certain nombre d'améliorations ont été apportées en 2006 et sont actuellement mises en œuvre, à savoir :

- la mise au point et l'approbation d'un ensemble de lignes directrices internes actualisées en matière d'évaluation environnementale et sociale et le lancement d'un programme visant à accroître la sensibilisation en matière environnementale et sociale au sein de la BEI ;
- la finalisation et l'approbation de nouvelles lignes directrices pour l'évaluation sociale (« Prendre en compte les aspects sociaux dans les projets hors UE ») ;

- le lancement officiel de deux fonds carbone, le Fonds multilatéral pour l'échange de crédits carbone, établi conjointement par la BEI et la BERD, et le Fonds carbone pour l'Europe, mis en place conjointement par la BEI et la Banque mondiale ;
- l'élargissement du Mécanisme de financement relatif aux changements climatiques (qui permet d'accorder des financements à long terme aux entreprises européennes participant au système communautaire d'échange de quotas d'émission et aux entreprises réalisant des projets hors UE relevant du Mécanisme de mise en œuvre conjointe et du Mécanisme de développement propre) et, d'autre part, la mise en œuvre intégrale du Mécanisme d'assistance technique relatif aux changements climatiques (afin de faciliter la génération de crédits carbone) ;
- la signature du premier protocole d'accord entre la BEI et une ONG, l'Union mondiale pour la nature (IUCN) – le plus grand réseau, au niveau mondial, œuvrant pour la préservation de la nature ;
- le lancement officiel des Principes européens pour l'environnement (PEE), initiative conjointe de la BEI, de la BERD, de la Banque nordique d'investissement (NIB), de la Société nordique de financement pour l'environnement (NEFCO) et de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), appuyée par la Direction générale de l'environnement (DG ENV) de la Commission européenne.

Les priorités en matière d'environnement pour la période 2007-2009 comprennent les objectifs suivants :

- élaborer, en 2007, une nouvelle Déclaration sur l'environnement, en vue de sa diffusion en 2008 ;
- promouvoir l'initiative JESSICA (voir la fiche thématique sur la cohésion économique et sociale) relative au développement urbain durable ;
- atteindre un volume de prêts en faveur de l'environnement compris entre 25 % et 30 % de l'ensemble des prêts de la BEI ;
- atteindre l'objectif consistant à allouer entre 600 et 800 millions d'EUR par an au financement de projets ayant trait aux énergies renouvelables et consacrer à ce type de projets 50 % des prêts octroyés par la BEI pour financer de nouvelles capacités de production d'électricité. En 2007, le Forum BEI se tiendra en Slovaquie, les 27 et 28 septembre ; il aura pour thème « Investir dans les énergies, maîtriser les changements climatiques ».

L'année 2006 en chiffres

En 2006, la BEI a signé des contrats de financement relatifs à 96 projets environnementaux pour un montant total de 10,9 milliards d'EUR, soit 23,7 % du volume global de ses prêts.

La BEI a financé une large gamme d'activités, notamment des projets ayant trait aux énergies renouvelables réalisés au sein de l'UE, des programmes d'amélioration des infrastructures environnementales, qui bénéficiaient par ailleurs du soutien de fonds européens, ainsi que des programmes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les pays du bassin méditerranéen et dans les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique).

La majeure partie des prêts en faveur de l'environnement ont été accordés dans les pays membres de l'UE : en 2006, la BEI y a financé directement 78 projets environnementaux pour un montant total de 9,6 milliards d'EUR. Dans les pays adhérents (Bulgarie et Roumanie) et dans les pays en voie d'adhésion (Croatie et Turquie), le volume des prêts en faveur de la protection de l'environnement a atteint 785,6 millions d'EUR, tandis que dans les pays partenaires méditerranéens, 325 millions d'EUR de prêts individuels ont été accordés à l'appui de projets environnementaux. D'autres concours – 93,8 millions d'EUR pour des projets environnementaux dans les pays de l'Afrique sub-saharienne et 5 millions d'EUR en faveur de projets au Monténégro – ont contribué à un objectif prioritaire de la Banque, à savoir la promotion d'un développement écologiquement durable dans les pays partenaires.

Quelques projets clés en 2006

La centrale héliothermique ANDASOL (Espagne)

Ce projet constitue la première application à grande échelle, dans l'UE, de la technologie dite de centrale thermique solaire à concentration. La centrale, qui aura une capacité de production d'électricité de 50 MW_e, sera située dans une grande vallée au nord de la Sierra Nevada, à environ 60 km au sud-est de Grenade, en Espagne. Cette région bénéficie d'un ensoleillement annuel moyen relativement élevé, de la disponibilité de nappes phréatiques pour le refroidissement des installations et d'un accès aisé au réseau d'électricité à

haute tension. Le projet repose sur l'utilisation de concentrateurs de type cylindre parabolique de nouvelle génération, une technologie testée dans des installations situées en Californie, dans le désert Mojave. En faisant appel à une énergie renouvelable locale, le projet promeut la politique énergétique de l'UE, contribue à la sûreté de l'approvisionnement en énergie et participe à la lutte, aux plans national et européen, contre les changements climatiques.

L'approvisionnement en eau de Maputo (Mozambique)

La BEI a appuyé financièrement l'amélioration de l'approvisionnement en eau de l'agglomération de Maputo (1,7 million d'habitants) où 48 % de la population vivent dans un état de pauvreté extrême et 40 % seulement ont accès à l'eau potable dans des conditions satisfaisantes. Ce projet permettra d'étendre l'approvisionnement en eau dans les zones plus défavorisées situées à la périphérie de la ville (« zones périurbaines ») avec le soutien de petits opérateurs privés locaux, dans le but d'offrir des services d'adduction d'eau à 580 000 personnes supplémentaires. En augmentant sensiblement le nombre d'habitants approvisionnés en eau potable salubre, le projet soutenu par la BEI contribue à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire du Mozambique en rapport avec l'eau, la santé et l'éradication de la pauvreté, lesquels sont au cœur de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

La coopération avec la Commission européenne, le FEI et d'autres partenaires

La Commission européenne a défini les grandes lignes d'une coopération visant à dépolluer la mer Méditerranée. Cette initiative, dénommée Horizon 2020, coalise un ensemble de partenaires, dont la BEI, en vue de mettre en œuvre un certain nombre d'activités. Dans le cadre de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat, la BEI portera une attention particulière au premier volet de cette initiative (la réduction des principales sources de pollution) et constituera une réserve de projets d'investissement bancables en coopération étroite avec la Banque mondiale, le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Plan d'action pour la Méditerranée et la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne (DG ENV).

En outre, comme indiqué ci-dessus, la Banque a établi deux fonds carbone en collaboration, respectivement, avec la BERD et la Banque mondiale, et lancé l'initiative PEE (Principes européens pour l'environnement), qu'elle a mise sur pied en coopération avec la BERD, la NIB, la NEFCO et la CEB, et avec le soutien de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne.

Pour plus d'information, visiter le site de la BEI www.bei.org.

Contacts Presse : Bureau de presse: presse@bei.org, tél. : +352 43 79 21 00 ; Fax : +352 43 79 21 99
Questions générales : Infodesk BEI, info@bei.org, tél. : +352 43 79 31 00 ; Fax : +352 43 79 31 99